



Droit de regard/inventaire succession

Par **Vava67**, le **28/03/2021** à **08:46**

Bonjour,

Mon beau-père (place à la Ddass à l'enfance) a été informé il y a deux ans du décès de son père.

Il a contacté depuis, le notaire chargé de la succession pour faire valoir son droit de regard. Depuis deux ans, entre mails, courriers en AR et appels, le notaire fait le mort (sans. mauvais jeu de mots)

quels sont les recours possible ?

merci d'avance

Par **Marck.ESP**, le **28/03/2021** à **09:24**

Bonjour

Il serait bon de contacter la chambre des notaires du département concerné, ou le médiateur du notariat.